



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNÉREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-21

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230621-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023	

DELIBERATION 2023-06-21**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration réuni sous la présidence de Dominique TALLEDEC, Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire et Président du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé).
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. .
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		22 067,57		341 141,92		363 209,49
Opérations de l'exercice	1 898,94	2 823,63	1 702 441,62	1 807 103,73	1 704 340,56	1 809 927,36
TOTAUX (a)	1 898,94	24 891,20	1 702 441,62	2 148 245,65	1 704 340,56	2 173 136,85
Résultats de clôture		924,69		104 662,11		105 586,80
Restes à réaliser (b)					-	
TOTAUX CUMULES (a+b)	1 898,94	24 891,20	1 702 441,62	2 148 245,65	1 704 340,56	2 173 136,85
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER (y/c Restes à réaliser)		22 992,26 (1)		445 804,03 (2)		468 796,29

(1) dont 5 905.19 € pour le CLIC

(2) dont 29 736,58 € pour le CLIC

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité

Pour ampliation,

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023
Publié le 04 juillet 2023